

COMPTE-RENDU DETAILLE
COMMISSION THEMATIQUE « AMENAGEMENT » - SAGE MARNE CONFLUENCE
9 MAI 2011

Dans l'attente d'un site internet dédié au SAGE Marne Confluence, le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- sur le site Gest'eau : <http://www.gesteau.fr/sage/marne-confluence>, rubrique « Documents produits »

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES			
CONSEIL GENERAL 93	Mme BERNARD M. BREUIL M. MAYTRAUD M. CHAUMEAU	GOURNAY CA MARNE ET CHANTEREINE FONTENAY-SOUS-BOIS	M. JUNIN M. ADROIT M. BENEDICT Mme CHARPENTIER
CONSEIL GENERAL 94 CONSEIL REGIONAL IDF SAN VAL MAUBUEE NOISY-LE-GRAND	M. DESLOGES M. BONIS M. BOURGEAIS M. MIERSMAN	VAIRES-SUR-MARNE GRANDS LACS DE SEINE CONSEIL GENERAL 77	Mme MERLET Mme LEIBE Mme AUGUSTE
COLLEGE DES USAGERS			
VEOLIA ACTEP	M. PUJOL M. MAILLER	UFC QUE CHOISIR CDCK94	M. LE MORELLEC M. CHERY-DROUET
COLLEGE DE L'ETAT			
AESN DRIEE IDF – UT EAU	M. LAISNE M. FELIX	DRIEA – IDF DRIEE – IDF	Mme CHICHE M. STEINMANN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

COLLEGE DES COLLECTIVITES			
SIAAP SAINT-MAUR	M. LACHERAY Mme JAIRY Mme BEYELER	NEUILLY PLAISANCE BRY-SUR-MARNE ENTENTE MARNE	M. ALOY M. PINEL M. MARRACQ
COLLEGE DES USAGERS			
AU FIL DE L'EAU NATURE & SOCIETE ASSO. RENARD FFPPMA 75, 92, 93, 94	M. ACHART M. GUERQUIN M. ROY M. HUETTE	PORT DE PARIS CCIP94 CAUE 94 CULTURE GUINGUETTE	M. FLAMANT Mme DE LUCA SCHWARTZ M. URBAIN M. DUPIN
COLLEGE DE L'ETAT			
ONEMA	M. CORTADE	EPAMARNE MISE 77	M. LECOMTE M. GUISEFFI

Préalablement à la réunion, chaque membre de la commission a été destinataire d'un courrier d'invitation envoyé le 22 avril 2011.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14h par Mme BERNARD (Conseil Général de Seine-Saint-Denis) Présidente de la Commission « Aménagement ».

POINT N°1 : AVANCEMENT DU SAGE (EN SALLE)

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

Dans un premier temps, Mme BERNARD fait un bref rappel des éléments présentés lors de la dernière réunion de la commission « Aménagement », qui s'est tenue le 4 mars 2011. Elle reprend notamment les 3 axes identifiés par la commission et qui seront à approfondir au cours des prochains mois et réunions :

- × « Urbanisation et aménagement du territoire »,
- × « Gestion de l'eau en milieu urbain : le ruissellement urbain et le risque inondation »
- × « Stratégies développées pour intégrer l'eau comme élément central de l'urbain et du cadre de vie ».

Madame la Présidente note que **peu de « fiches acteurs » ont été retournées** depuis la dernière réunion (seulement 8). Elle incite donc les participants à apporter leur contribution et leurs connaissances au profit du SAGE aussi vite que possible.

M. BENEDICT (Fontenay-sous-Bois) rapporte que de nombreux arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris dans sa commune ces dernières années pour cause de sécheresse et réhydratation des sols. Il demande à ce que la problématique sécheresse soit prise en compte par la commission « Aménagement ».

M. DEBARRE (animateur) évoque ensuite l'étude « Etat des lieux, diagnostic, tendances et scénarios du SAGE Marne Confluence » dont la consultation vient d'être lancée et dont le prestataire sera retenu en septembre 2011. Il rappelle le calendrier de réalisation de l'étude qui se déroulera sur 2,5 ans avec une échéance fin 2013. Puis il présente les missions en lien avec la thématique « Aménagement », qui ont été confiées au bureau d'étude dans le CCTP. 3 volets sont plus particulièrement ciblés pour la phase d'état des lieux :

- × « **Occupation du sol et aménagement** » dont l'objectif principal est une caractérisation du phénomène urbain et des tendances passées et à venir.
- × « **Ruissellement urbain** » qui vise à identifier les zones prioritaires pour la maîtrise du ruissellement, à évaluer les politiques mises en place pour gérer ce phénomène ainsi que la gouvernance locale.
- × « **Risque inondation** » qui s'axera sur les zones à fort risque inondation, les politiques et stratégies face au risque inondation et la gouvernance locale.

Lors de cette présentation sont ciblés plusieurs documents à collecter auprès des acteurs locaux comme les documents d'urbanisme (PLU, POS, SCoT), le SDRIF, les projets d'aménagement avec leur dossier d'autorisation/déclaration afférent, les règlements d'assainissement, les études d'impacts, les PPRI, etc (voir diaporama). **Ces documents seront demandés par l'animateur aux acteurs concernés au cours des prochains mois. Ils seront ensuite remis au bureau d'étude pour analyse.**

M. BREUIL (CG93 - Direction Eau et Assainissement) insiste sur le fait qu'il ne faut pas se limiter au recensement des aménagements majeurs et tenir compte aussi des projets moins conséquents.

M. MAYTRAUD (CG93 - Direction Eau et Assainissement) prévient que les informations contenues dans les documents d'urbanismes ne suffiront pas pour apprécier la question de l'aménagement urbain. Il faudra des investigations plus lourdes notamment sur certains aménagements. Il ajoute qu'il ne faut pas s'intéresser à la question de l'aménagement uniquement sous l'angle de l'hydraulique, qui n'est qu'une facette de l'aménagement. Il faut aussi travailler sur la composition urbaine proposée par les

architectes et les urbanistes et sur les réponses qu'ils apportent aux enjeux liés à l'eau. Le SAGE doit dès le départ s'orienter dans ce sens, à savoir apporter une vision plus transversale de l'aménagement.

M. BENEDICT (Fontenay-sous-Bois) rappelle que lors de la dernière réunion de la commission, il avait été question de la présence de l'eau en ville. Or, l'aménagement doit participer au bien-être des personnes qui vivent autour. C'est pourquoi les solutions en termes d'aménagement doivent être pensées avec différentes cibles, qu'elles soient d'ordre paysager, d'hydraulique, de cadre de vie...

M. DESLOGES (CG94 - Direction de l'Environnement et de l'Assainissement) propose de s'intéresser également aux aménagements qui n'ont pas marché, qui peuvent être riches en enseignements

Mme la Présidente conclut en remarquant que les informations à collecter semblent plutôt bien identifiées mais demande à l'animateur de convenir, avec les acteurs du territoire, d'une procédure à mettre en place pour récupérer efficacement ces informations.

POINT N° 2 : VISITE DE SITES UTILISANT DES TECHNIQUES ALTERNATIVES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES EN SEINE-SAINT-DENIS

Le département de Seine-Saint-Denis est soumis à des inondations lors de pluies importantes, du fait notamment de l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols. Cette sortie visait à présenter des ouvrages de gestion des eaux pluviales adaptés et intégrés au projet urbain.

ZAC du Clos Saint-Vincent, Noisy-le-Grand

L'enjeu portait sur la gestion des eaux pluviales des bâtiments de logement à proximité par des approches alternatives, qui tiennent compte des **contraintes d'espace**, de la **topographie** et des **autres usages** de cet espace public.

Plusieurs systèmes complémentaires, donnant lieu à des paysages variés, ont ainsi été prévus. Les « ouvrages » visités sont :

- **Le Jardin des artistes** : Deux bassins de stockage à ciel ouvert, entièrement paysagés ont été intégrés au sein du vaste parc central, autour duquel sont implantés une partie des immeubles d'habitation. Hors pluies importantes, ces espaces offrent grâce à leur topographie particulière des lieux de détente et de jeux aux riverains.

Lieu de détente pour les riverains



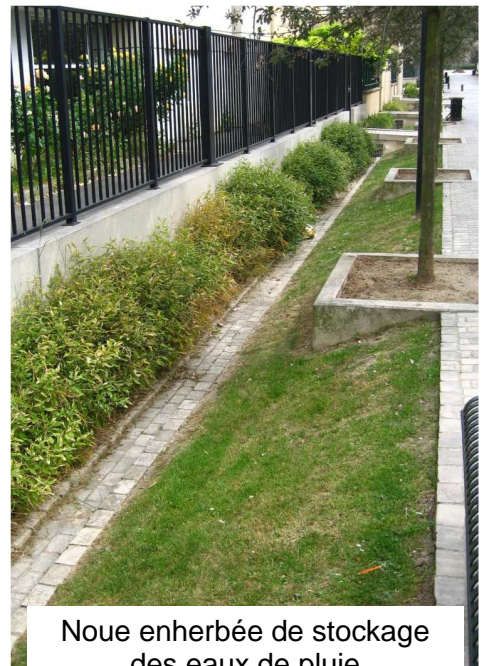
Dispositif naturel de dépollution des eaux de ruissellement



Bassin de rétention des eaux pluviales des bâtiments environnants : utilisation de l'espace et de la topographie



- A l'est de la ZAC, le long d'un collège, **systeme de noues** latérales enherbées (de part et d'autre d'un cheminement central) permettant un stockage important du fait du linéaire conséquent.



Noue enherbée de stockage des eaux de pluie



Place pouvant faire office de stockage temporaire

- Une **place plus « minérale »** mais qui reprend le même principe de stockage : sa partie en creux constitue une zone inondable dont la hauteur d'eau ne dépassera jamais 60 cm.

Ainsi, la thématique de l'eau est présente sur toute l'opération. En répondant à une contrainte technique, l'ambition a été de proposer une solution hydraulique efficace, conjuguée à une qualité de traitement de l'espace public.

Le parc Jean Mermoz, Villemomble

Les eaux pluviales des bâtiments et du parking avoisinants sont conduites vers :

1. Un **pré-bassin enterré** qui assure le stockage de petites pluies (inférieures à 6 mois) ce qui correspond au maximum à 25% du volume du stockage global.
2. Pour des pluies d'occurrence supérieure, le pré-bassin surverse vers la première « vague » qui surverse à son tour vers la deuxième quand son volume de stockage est rempli (pour une pluie d'occurrence supérieure à 1 an), et ainsi de suite jusqu'à la quatrième « vague ». Les eaux de chacune des « vagues » sont ensuite drainées et rejetées à débit régulé dans le réseau d'eaux pluviales communal.

Les faibles hauteurs d'eau et la douceur des pentes permettent de répondre aux exigences liées à la fréquentation du lieu par les enfants.



Pré-bassin enterré pouvant déborder vers des zones de stockage aériennes



Stockage des eaux pluviales par surverse

Cette visite a montré concrètement comment le recours aux techniques alternatives, avec la **collaboration étroite de différents corps de métiers** (aménageurs, services techniques des villes...), permet la réalisation de **zones inondables multifonctionnelles**.

On transforme ainsi la contrainte hydraulique en élément de valorisation de l'espace urbain.

La visite s'achève à 18h.

La Présidente de la Commission

Josiane BERNARD